



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes

Question écrite n° 46618

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la préoccupation du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM). Il tient à lui faire part de l'intense émotion ressentie par les quelque deux mille anciens auditeurs de ce prestigieux centre de formation, sur lequel pèse, aujourd'hui, la pire des menaces, celle de sa fermeture. Si tel devait être le cas, ce serait faire fi des innombrables services que cette institution a rendus, et rend encore, à la France, tant l'enseignement qui y est dispensé a permis et permet à notre pays de rayonner dans le monde. Alors que le ministère de la défense et le Parlement, notamment à travers le rapport de notre collègue Bernard Grasset sur l'avenir des relations entre la nation et ses armées, s'efforcent de renforcer les liens entre militaires et civils après la suspension de la forme militaire du service national, il paraît pour le moins étonnant d'imaginer que l'un des lieux privilégié d'échange entre la communauté militaire et la composante civile de la nation puisse être appelé à disparaître. Est-il nécessaire de rappeler que, depuis plus de soixante ans, et ce sous l'égide de plusieurs Premiers ministres successifs, le Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes s'est attaché à sensibiliser fonctionnaires, salariés du privé, chefs d'entreprise et militaires aux réalités africaines et asiatiques, conférant ainsi à notre pays une expertise inégalée dans le domaine de la coopération civile et militaire avec les pays du sud. Les menaces qui frappent aujourd'hui le CHEAM surgissent après la réforme de la coopération, qui constituait un point fort de la politique étrangère de la France. Il y a tout lieu de se demander si une éventuelle disparition du centre de la rue du Four ne s'inscrirait pas dans une réorientation d'ensemble de la politique du Gouvernement visant à délaisser les relations nord-sud et à abandonner peu à peu ce qui a fait depuis les indépendances la grandeur de l'action internationale de notre pays. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel est, à ce jour, l'avenir du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes et quelles peuvent être les raisons qui l'ont conduit à envisager son éventuelle fermeture.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur la décision visant à mettre fin aux activités actuelles du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM). Le Gouvernement est tout à fait sensible aux arguments que l'honorable parlementaire avance sur l'image et l'histoire prestigieuse de cette institution. Comme l'honorable parlementaire le sait, il n'est pas de la volonté du Gouvernement de porter atteinte à cette histoire, à ce passé prestigieux et au travail remarquable accompli pendant les soixante-quatre années de fonctionnement de cette institution. La décision de mettre fin aux activités du CHEAM a été prise à l'issue d'un processus de consultations interministérielles. Celui-ci a duré plus d'une année. Il a été nourri par deux rapports, celui de M. Bernard Bajolet, ambassadeur, et celui de M. François Heisbourg. Ces rapporteurs ont montré chacun dans leur domaine l'inadaptabilité de nos outils de recherche et de formation en matière de questions internationales à la demande des milieux les plus directement concernés (administrations, universitaires et monde des entreprises). C'est sur la base de ce diagnostic et après ces consultations interministérielles prolongées que la décision de mettre fin aux activités du CHEAM dans sa forme actuelle a été prise. Cela ne signifie en rien que la mémoire et l'expérience dans le domaine d'intervention du CHEAM

disparaîtront. Tout au contraire. A la suite du rapport Heisbourg, qui fera l'objet d'un large débat public à l'occasion de tables rondes avec les utilisateurs et les professionnels de ces questions début juillet, le Gouvernement s'est engagé à donner forme à une structure nouvelle plus large, plus souple, mieux adaptée à la demande identifiée. Cette structure nouvelle qui, dans le rapport Heisbourg, porte le nom d'Institut des hautes études en relations internationales, a pour vocation de prolonger en l'adaptant à la très longue histoire du CHEAM. Le délai qui séparera la création de ce nouvel organisme de la suppression du CHEAM ne peut donc être interprété comme constituant une manifestation du désintérêt de la France pour les questions liées à la situation de l'Afrique et l'Asie. Comme toute institution depuis sa création, le CHEAM a évolué à plusieurs reprises, en 1958, en 1973 et en 1996. Initialement destiné à la formation des cadres de l'administration française des protectorats et mandats d'Afrique du Nord et du Levant (« Centre des hautes études d'administration musulmane »), il a élargi son concept avec la décolonisation en s'appliquant désormais à « l'Afrique et l'Asie modernes ». Il est cependant regrettable que la dernière réforme en date, celle de 1996, n'ait pas donné les fruits que l'on pouvait en attendre. Dans ces conditions, il a semblé préférable de rebâtir de fond en comble une nouvelle institution. Pour autant, il n'est pas fait table rase du passé : l'association des auditeurs du CHEAM (ACHEAM) s'est vu accorder les moyens de traverser la période de transition et les archives du centre font actuellement l'objet d'une mission d'expertise qui veillera à éviter leur dispersion. Ces éléments et l'engagement du Gouvernement ont été réaffirmés par le ministre délégué à la coopération et à la Francophonie, le 7 juin dernier, à l'occasion de la clôture de la 60e et dernière session du CHEAM.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46618

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3049

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 3913